



SCoT de l'Artois

Réunion PPA du 16 octobre 2023





• SOMMAIRE •

- 1/ Rétrospective et perspective de travail du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
- 2/ Rappel : Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?**
- 3/ Méthodologie suivie pour l'élaboration du PAS**
- 4/ Présentation du PAS**



Rétrospective et perspective de travail du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)





PAUSE



27 Septembre 2017

Délibération de mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Sept. 2017 – Sept. 2019

Phase de diagnostic, identification des enjeux en commissions, présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA)

Juil. 2020

Finalisation rédactionnelle et cartographique du Diagnostic Territorial (DT) et de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)

**24/28 février 2023
13 avril 2023
2 mai 2023**
COTECH de suivi

2 Mai 2023

*Reprise des travaux
Conférence des maires*

22 Mai au 26 Juin 2023

Groupes de travail des élus

construction

validation



04/07/2023
05/09/2023
COTECH de suivi

18 septembre 2023
Séminaire des maires
Synthèse des groupes de travail
Validation d'une proposition d'armature de PAS

16 octobre 2023
Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
Synthèse des travaux sur le PAS
Débat sur une proposition d'armature de PAS

Début novembre
COPIL
Validation du PAS rédigé

27 novembre 2023
Commission Aménagement

12 décembre 2023
Conseil Communautaire
Débat sur le PAS



Rappel : Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?





Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) se compose de trois documents :

PAS

Projet d'Aménagement Stratégique

=

Projet politique

**Non opposable
juridiquement
directement**

DOO

Document d'Orientations et d'Objectifs

=

Déclinaison règlementaire

Opposable juridiquement

Annexes obligatoires

=

ex-rapport de présentation
(Diagnostic Territorial, Etat
Initial de l'Environnement...)

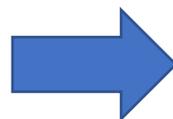
**Non opposable
juridiquement**

PAS

= le **projet politique**
Non opposable
juridiquement
directement

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** remplace désormais le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Ni prescriptif, ni explicatif, le PAS « définit » les objectifs politiques poursuivis et les décline. Il doit être concis, clair et spatialisé.



- Le PAS permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un **projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.**



- Le PAS s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre :
 - développement de l'urbanisation,
 - système de mobilités,
 - espaces à préserver.



- Le PAS se structure autour :
 - De grands **AXES** déclinés en plusieurs ...
 - **ORIENTATIONS** composées de plusieurs
 - **OBJECTIFS**



Méthodologie suivie pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)





LOI

Documents cadres
Réglementations
Contenus
réglementaires du
SCoT



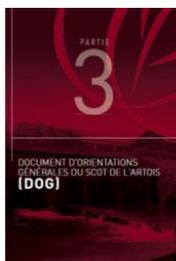
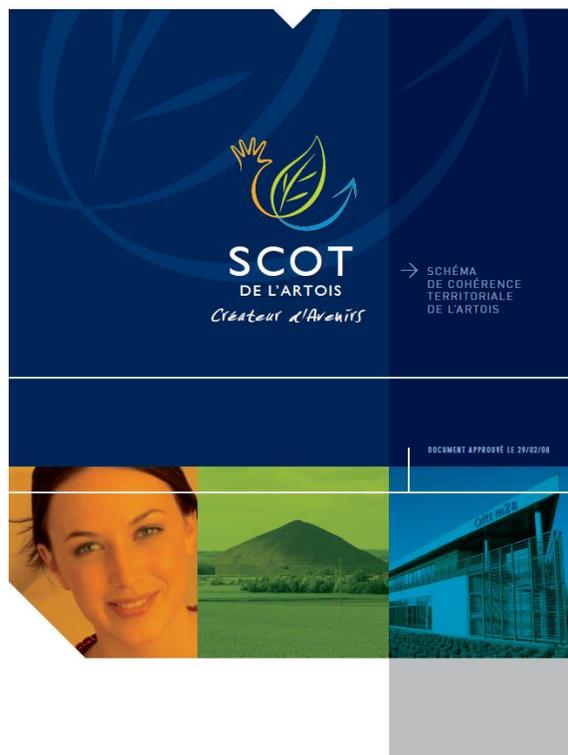
**Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable (PADD) du
SCoT**
*en vigueur approuvé
en 2008*

**Projet de territoire
2022 - 2032**
*Approuvé le
6 décembre 2022*

**Orientations validées
lors des groupes de
travail**
*qui se sont déroulées du
22 mai au 26 juin 2023*

**Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
du SCoT de l'Artois**

→ 4 axes → 17 orientations et 67 objectifs



SCoT
en vigueur approuvé
en 2008



Plan du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

• Maîtriser et structurer le développement urbain

- Maîtriser les extensions urbaines en limitant la périurbanisation
- Renforcer les centralités
- Définir une politique d'équipements et de services structurants répondant aux besoins de la population

• Renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire

- Assurer une meilleure mixité sociale dans l'habitat et répondre aux évolutions socio-démographiques et sociétales
- Utiliser les transports collectifs comme vecteur de cohésion sociale sur le territoire
- Accompagner les efforts réalisés en faveur de dispositifs de formation et pérenniser le pôle d'enseignement supérieur de Béthune

• Renforcer l'accessibilité du territoire et faciliter les échanges

- Promouvoir l'usage des modes alternatifs en agissant sur l'offre de transports collectifs et la forme urbaine
- Mettre en place une politique de stationnement favorable à un usage des modes alternatifs
- Transport de marchandises : valoriser la voie d'eau et le fer
- Rationaliser et hiérarchiser la desserte routière

• Mettre en place une stratégie commune pour le développement économique

- Renforcer les secteurs clés du territoire
- Renforcer la tertiarisation du territoire
- Préserver et valoriser l'activité agricole
- Valoriser le potentiel touristique
- Equilibrer l'offre commerciale
- Développer une stratégie durable de gestion du foncier économique

• Garantir un cadre de vie de qualité

- Sauvegarder le patrimoine naturel et paysager
- Préserver et sécuriser la ressource en eau
- Prévenir les phénomènes de risques, de nuisances et pollutions
- Préserver la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables
- Optimiser la gestion des déchets
- Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores

ZOOM



Projet de territoire
validé le
6/12/2022

L'ambition du territoire :

“ être une

communauté durable

• RÉSILIENTE • INNOVANTE • COOPÉRATIVE •

CAP
SUR
2032



LES ACQUIS

Partir du **présent** pour écrire l'**avenir**...

LA MÉTHODOLOGIE

→ Une démarche collective, concertée et partagée

1

PACTE DE GOUVERNANCE

Modalités de
collaboration des
communes et de
l'Agglo pour travailler
ensemble

2

AUDIT organisation / RH finances

Diagnostic et
préconisations

3

CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Définition des objectifs stratégiques
selon une approche méthodologique :

- ✓ Portrait de territoire par l'AULA
- ✓ Enquête auprès des maires
- ✓ Sondage auprès de la population et des acteurs économiques
- ✓ Apport universitaire de la chaire ETI Paris- Sorbonne (C. Moreno)

4

LES TEMPS DE CONCERTATION

- ✓ Réunions territoriales
- ✓ « Aller-vers » les habitants (marchés, cinémas, centres commerciaux...)
- ✓ Réunions avec les forces vives (acteurs économiques, socio-culturels)
- ✓ Consultation des jeunes (étudiants, lycéens, collégiens...)
- ✓ Concertation des agents
- ✓ Dialogue avec les maires

Projet de territoire
2022 → 2032
de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
L'Agglo
100% durable!
Communauté d'Agglomération **Béthune-Bruay** Artois Lys Romane



→ À l'issue de ces étapes de concertation, ont émergé

4 grandes priorités

- 1 Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- 2 S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- 3 Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- 4 Accélérer les dynamiques de transitions économique et numérique

Projet de territoire validé le 6 décembre 2022



22 mai 2023
Thématique
ZAN et Agriculture

5 juin 2023
Thématique
Ressources/Risques

12 juin 2023
Thématique
**Commerce/Attractivité
économique**

19 juin 2023
Thématique
**Mobilités/
Equipements
et services**

26 juin 2023
Thématique
**Habitat
Biodiversité**



12 mai 2023
COTECH
Préparation

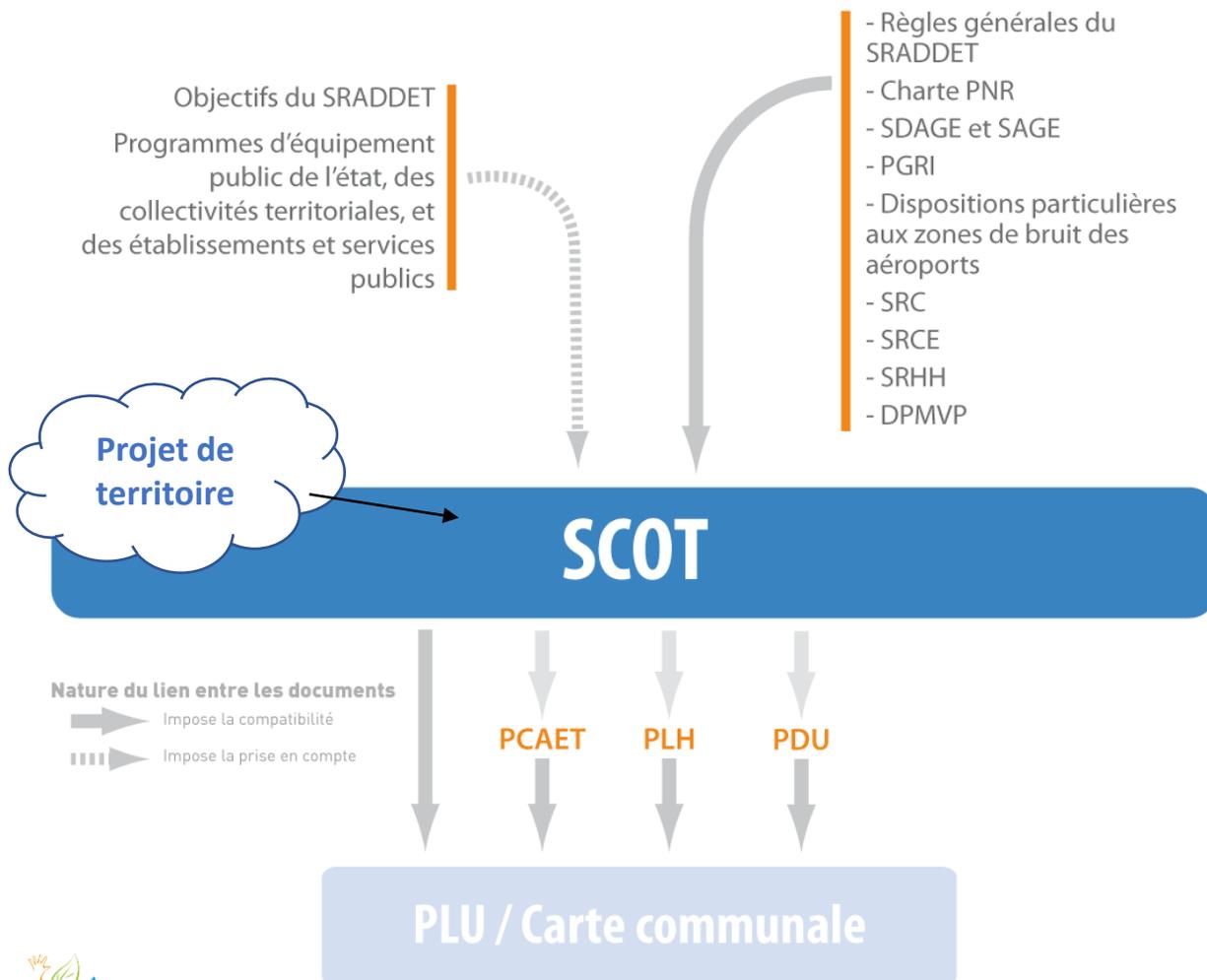
25 mai 2023
COTECH
Préparation

1 juin 2023
COTECH
Préparation

8 juin 2023
COTECH
Préparation

15 juin 2023
COTECH
Préparation

Le SCoT :



- **Intègre les documents de planification supérieurs** (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADET).
- Est un **document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.
- Assure à l'échelle intercommunale locale, la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), **des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)** ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.



PAS

DOO

Annexes obligatoires

Le PAS :

- Permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la **spatialisation d'un projet politique** stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.
- Est élaboré sur la base du **diagnostic** et des **enjeux** dégagés.
- Concourt à la coordination des politiques publiques menées sur le territoire en favorisant:
 - Un équilibre et une complémentarité entre les polarités urbaines et rurales ;
 - Les transitions (écologiques, énergétiques...)
 - Une offre d'habitat, de services et de mobilité adaptée aux besoins des habitants ;
 - Une agriculture répondant notamment aux besoins alimentaires locaux.

Et en respectant et en mettant en valeur la qualité des espaces naturels comme urbains et les paysages.

- Fixe, par tranches de 10 années, un objectif de réduction du rythme d'artificialisation.

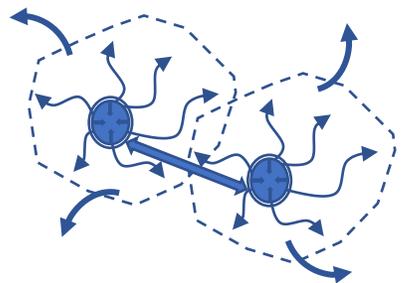


Présentation d'une première version du Projet d'Aménagement Stratégique

telle qu'elle ressort des travaux des élus



Les 4 axes du Projet d'Aménagement Stratégique



Axe 1
Affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie



Axe 2
Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité

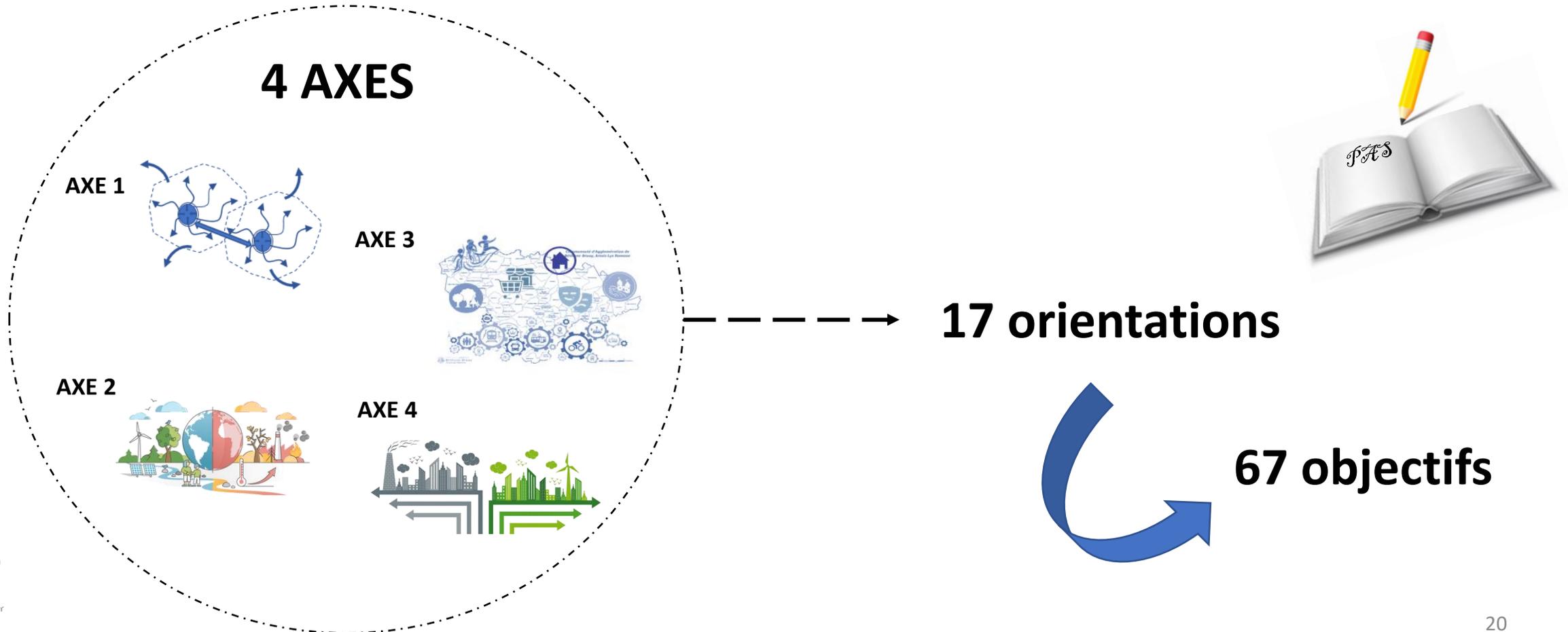


Axe 3
Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire

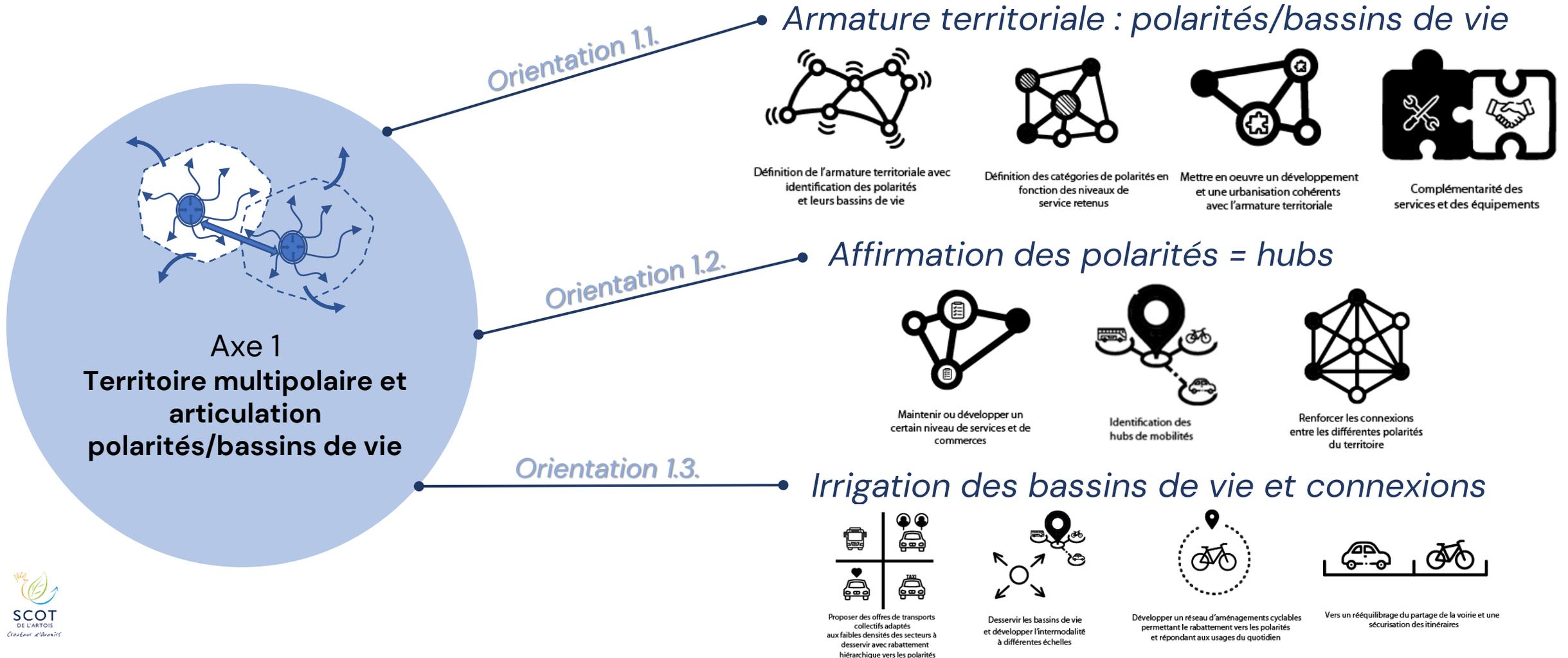


Axe 4
Accélérer les dynamiques de transition économique

Projet d'Aménagement Stratégique



Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique



• LA DEFINITION DES POLARITES ET DES BASSINS DE VIE REPOSERA SUR LA NOTION D'ACCESSIBILITE A UN BOUQUET DE SERVICES•

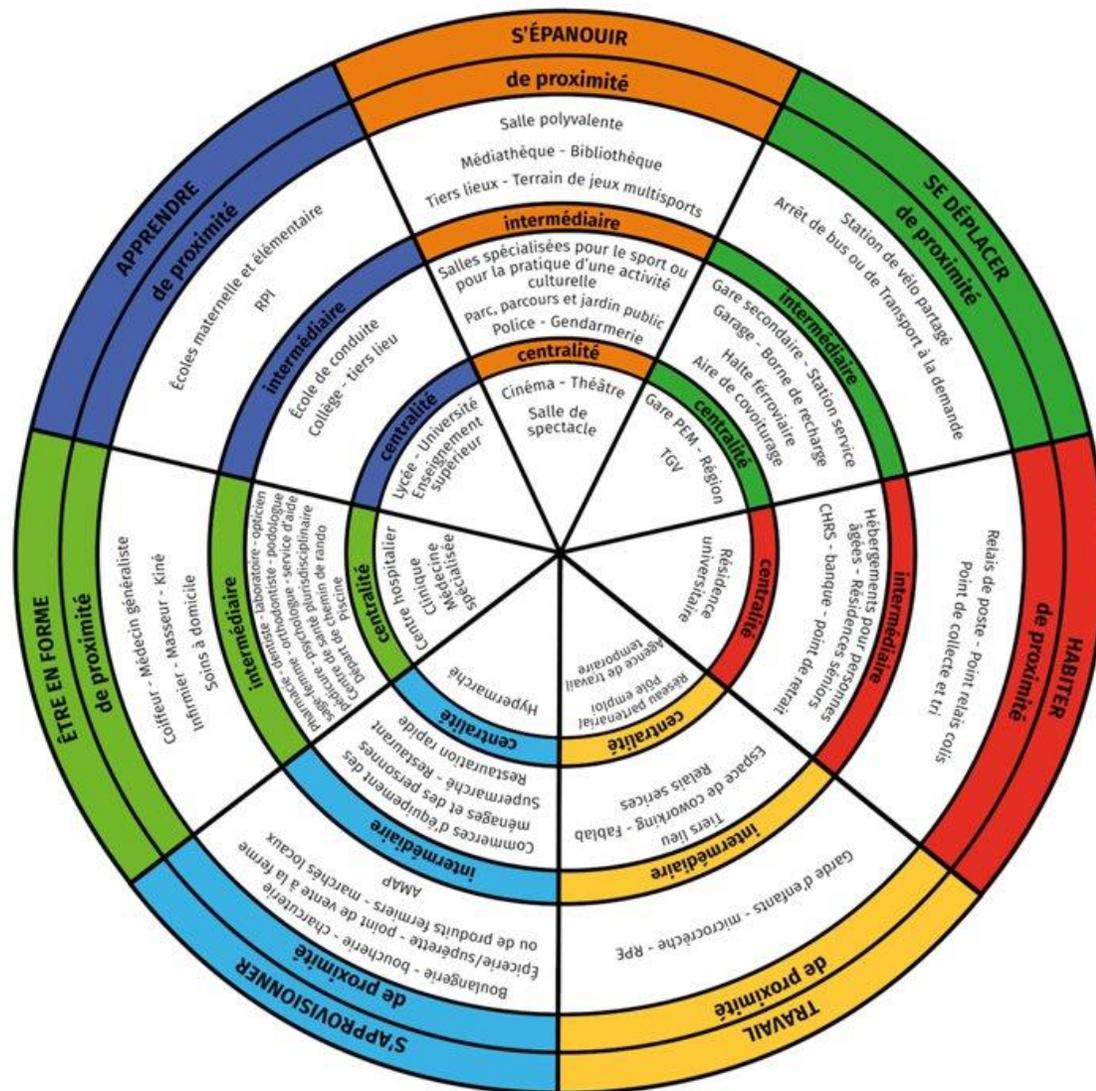


Rappel : Les partis-pris issus de la réflexion sur les services

- Repenser les **3 niveaux d'accès aux équipements (de proximité, intermédiaires, de centralités)** afin de contribuer intentionnellement au **développement des mobilités douces**, à **l'intensification des usages des équipements** et à la **réduction des inégalités d'accès**.
- S'appuyer sur la connaissance des **modes de vie actuels** des habitants mais prendre également une posture "**prospective**".
- Ne pas raisonner en termes de limites administratives mais penser **habitudes quotidiennes terrains**.
- Contribuer à faire émerger une **logique d'armature territoriale polycentrique, maillée en réseau**.



Des bouquets de services déclinés en 3 niveaux :



Construire le territoire des 30 minutes

autour des 7 fonctions sociales essentielles au quotidien des habitants

Faciliter l'accès aux services

Vers une haute qualité de vie sociale

• LA DEFINITION DES POLARITES ET DES BASSINS DE VIE REPOSERA SUR LA NOTION D'ACCESSIBILITE A UN BOUQUET DE SERVICES•



Canevas méthodologique pour les bassins de vie

+ Quels critères géographiques pour une définition du bassin de vie ?



La **diversité d'un bassin de vie** en termes d'équipements de proximité
Un bassin de vie comporte une offre variée d'équipements et doit nécessairement comprendre un ensemble d'équipements "prioritaires" de proximité



Le bassin de vie doit prendre en compte **les mobilités professionnelles**
Les gens travaillent au sein d'un bassin de vie



Le bassin de vie doit permettre de **limiter les temps de déplacement**
Et donc prendre en compte le réseau routier existant

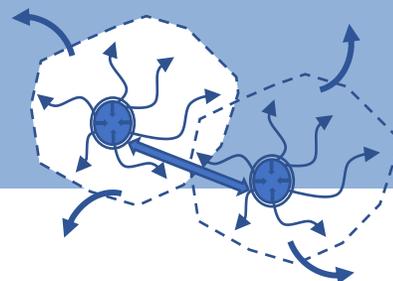


L'organisation en bassin de vie doit permettre de **consolider les polarités**
Le bassin de vie peut s'organiser autour du binôme centre-bourg / périphérie



Contributions / Réactions / Débat

propositions des élus



Axe 1

Affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie

Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique



Axe 2
**Défis du changement
climatique + nature et
biodiversité**

Orientation 2.1.

Ressource foncière : ZAN, ERC



Remplir l'objectif de consommation foncière répondant aux prescriptions du SRADDET



Densification du tissu urbain



Rechercher et encourager la réhabilitation et l'exploitation de toutes les friches existantes sur le territoire



Lutter contre la vacance commerciale et des logements

Orientation 2.2.

*Ressource en eau :
quantité/qualité*



Permettre une meilleure infiltration des eaux



Protéger les aires d'alimentation de captage



Ouvrir pour une meilleure gestion intégrée et durable des eaux pluviales



Encourager la gestion économe et durable de la ressource en eau

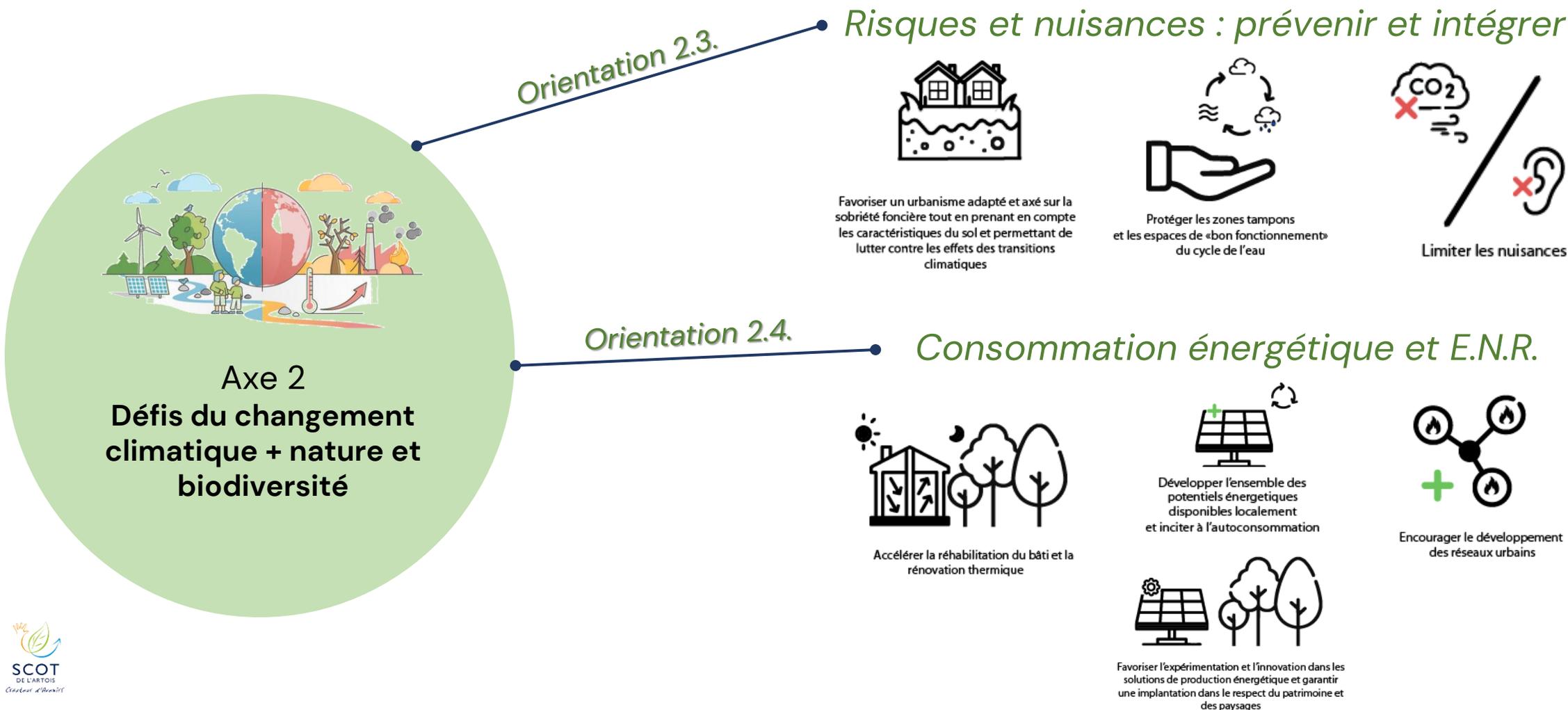


Conditionner le développement urbain à l'existence d'une ressource en eau suffisante



Réduire le rejet des eaux usées dans le milieu naturel

Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique



Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique

Orientation 2.5.

Biodiversité : préserver et développer



Axe 2
Défis du changement
climatique + nature et
biodiversité



Sanctuariser les espaces naturels à forts enjeux identifiés et protéger les espaces naturels au sein de l'enveloppe urbaine



Intégrer la nouvelle trame Verte et Bleue et reconquérir la trame Nocturne



Interdire le déboisement sauf si nécessaire



Garantir l'intégration et la qualité environnementale des nouveaux projets



Contributions / Réactions / Débat

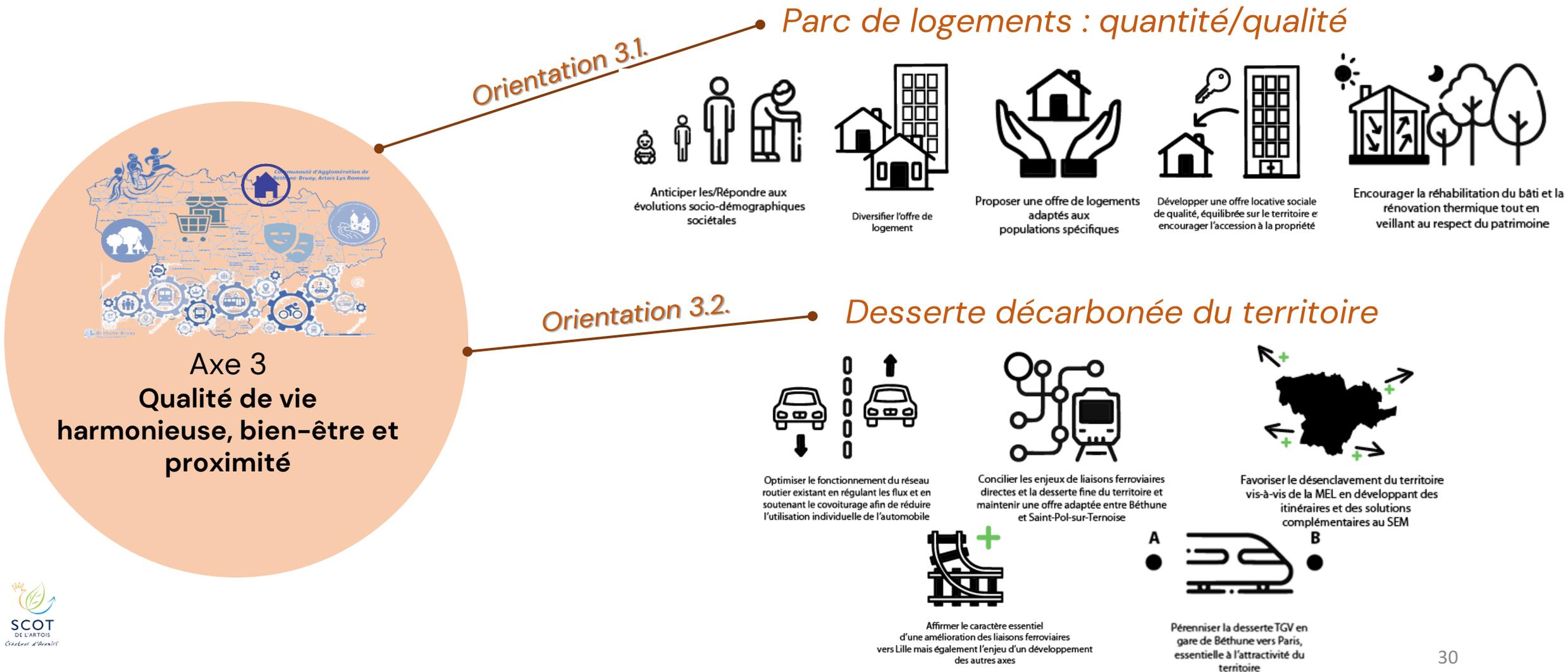
propositions des élus



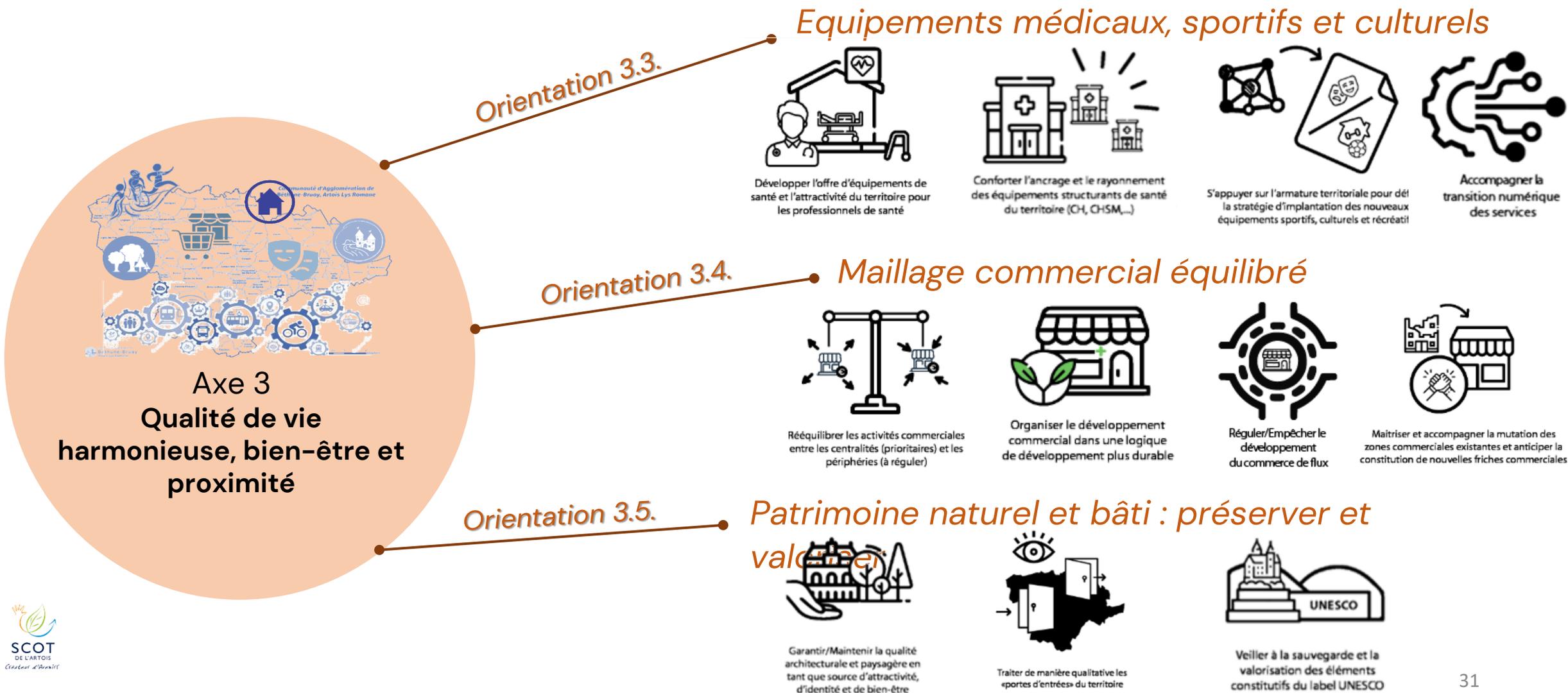
Axe 2

**Répondre aux défis du changement climatique
tout en préservant la nature et la biodiversité**

Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique



Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique





Contributions / Réactions / Débat

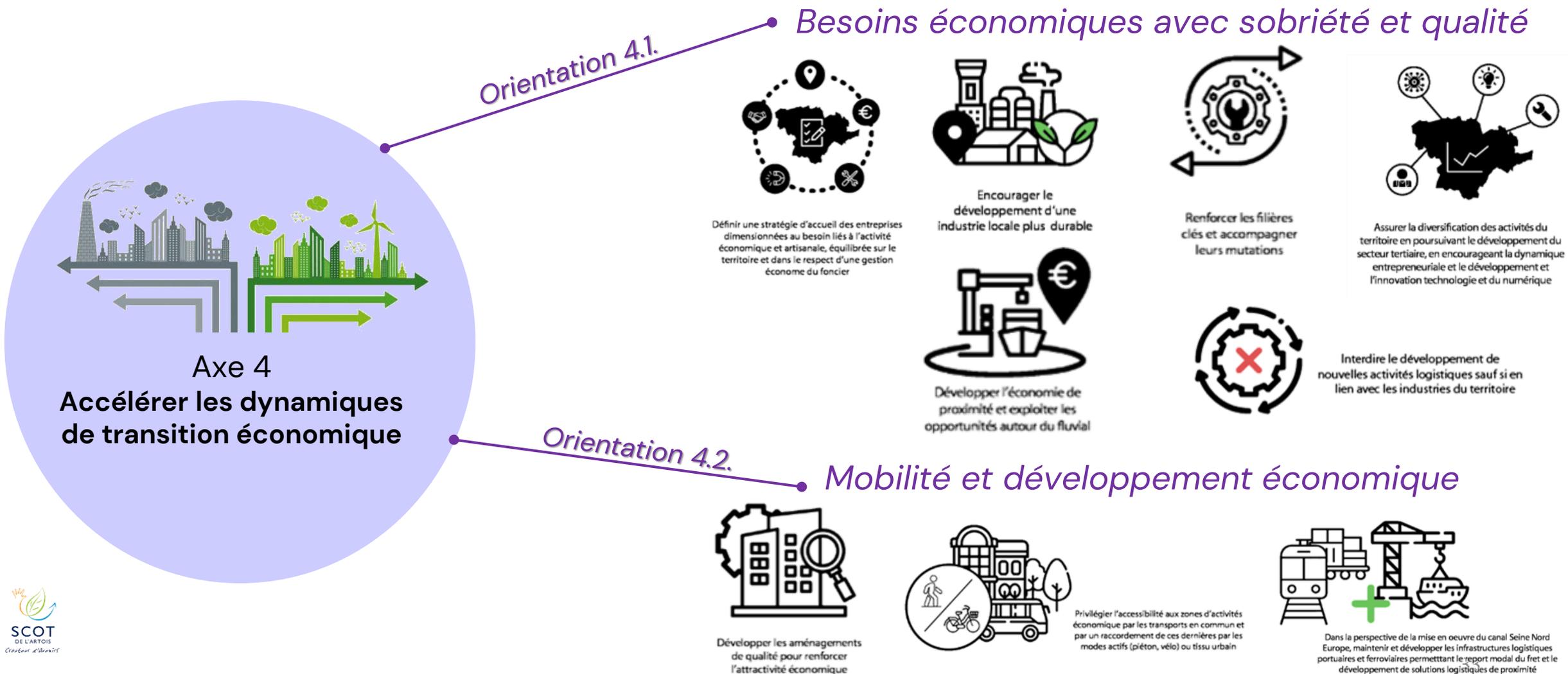
propositions des élus



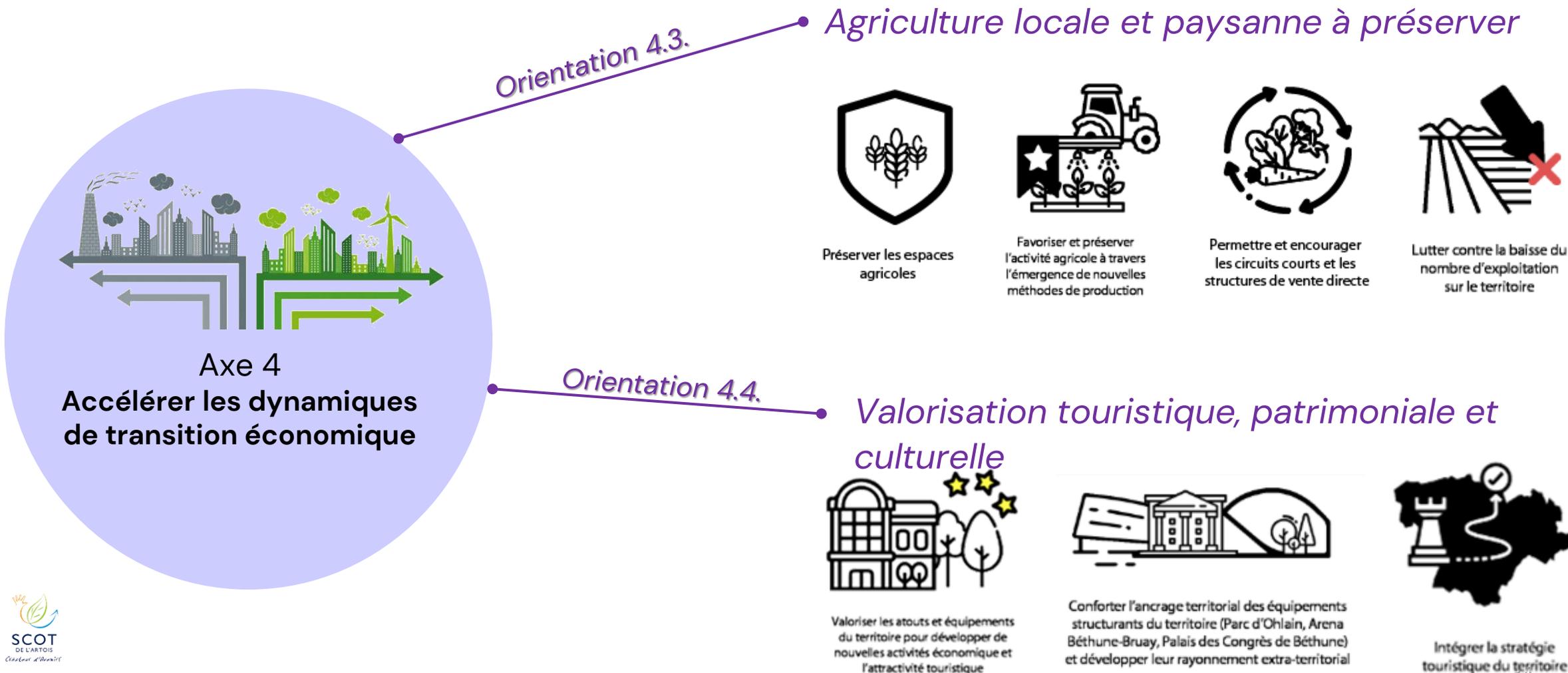
Axe 3

Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire

Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique



Projet d'armature du Projet d'Aménagement Stratégique





Contributions / Réactions / Débat

propositions des élus



Axe 4
**Accélérer les dynamiques de
transition économique**



Merci

www.aulartois.fr